



COMMUNE DE
ST-LEGIER-LA CHIESAZ

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement communal sur la protection des arbres du 10 février 2011, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz soumet à la consultation publique du

23 août au 12 septembre 2019

sur la parcelle n° 2107, propriété de la communauté des copropriétaires « Gautschi-Von Tschammer Blonay/Saint-Légier », sise à la route des Areneys - 1806 St-Légier-La Chiésaz

UNE DEMANDE D'AUTORISATION

pour l'abattage de deux noyers et d'un frêne protégés, diamètres des troncs dès 30 cm et plus, avec plantation compensatoire de trois arbres (selon plan en annexe)

Le dossier est déposé au Bureau technique (rez-de-chaussée inférieur) où il peut être consulté.

Les observations ou oppositions éventuelles devront être adressées à la Municipalité jusqu'au 12 septembre 2019, délai d'intervention.

LA MUNICIPALITE